

DÉBAT PUBLIC PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE

DU 19 MARS AU 30 JUIN 2018

CAHIER D'ACTEUR
N°16 Avril 2018



SAUVONS LE CLIMAT (SLC)

<https://www.sauvonsleclimat.org/fr/> est un collectif d'associations dont l'objectif est la lutte contre le réchauffement climatique provoqué par une croissance non maîtrisée des émissions de gaz à effets de serre dans l'atmosphère, une priorité désormais clairement affichée par l'Europe et le Président de la République.

Forte de scientifiques, SLC cherche avec ses partenaires à apporter une contribution positive, scientifique, cartésienne, au débat. Loin des positions idéologiques qui ont inspiré la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) et la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie actuelle (PPE), SLC estime urgent que se crée un mouvement d'opinion évaluant la réalité des faits et les conséquences que nous devons en tirer. SLC a publié sur son site de nombreuses analyses et propose une stratégie aux meilleures conditions économiques, et en préservant la cohésion sociale.

Cette urgence de réduction des Émissions de Gaz à Effets de Serre (GES), malheureusement non suffisamment soulignée dans les quatre objectifs présentés par la CNDP, doit prévaloir alors même que les résultats actuels de la PPE 2016/2023 sont très décevants.

CAHIER D'ACTEUR

REORIENTER LA PPE EN AFFIRMANT UNE PRIORITE A LA REDUCTION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

C'est une priorité impérative car c'est un phénomène cumulatif : ce qui n'est pas évité aujourd'hui sera plus difficilement et chèrement compensé plus tard. La première urgence est de réduire les émissions de CO₂ des combustibles fossiles, puis les émissions de CH₄ et de N₂O. Une action efficace dans les 15 ans à venir, sur la base de technologies matures est nécessaire. Une vision à long terme, 2050, pertinente pour piloter la recherche, ne l'est pas pour programmer le moyen terme : elle est porteuse de risques d'échecs.

Or la LTECV est en échec (ainsi que la PPE) parce qu'elle s'est fixée des objectifs rigides pour 2030 par rapport à 2012, réduction de la consommation d'énergie finale et primaire de 20% et 30%, porter les énergies renouvelables à 32% de la consommation finale, rénover 500.000 logements par an, réduire en 2025 de 75 à 50% la contribution à la production d'électricité d'un nucléaire non carboné. Ces objectifs et leurs contradictions l'emportent clairement, dans la politique actuelle, sur la réduction des émissions de GES au meilleures conditions économiques et sociales.

Un bilan très décevant :

Les résultats publiés en janvier 2018 par le Ministère dans son suivi de la stratégie nationale bas carbone (SNBC) montrent que la diminution de 15,3% des émissions françaises de GES depuis 1990 provient surtout du déploiement du nucléaire, décarboné, et de la regrettable désindustrialisation du pays. L'évolution récente révèle qu'aucun des objectifs de la loi n'est sur la bonne voie, avec une augmentation des émissions en 2016 et 2017. Les dépassements sont importants par rapport aux objectifs de la SNBC dans les secteurs du Bâtiment (+11%) et des Transports (+ 6%), qui représentent à eux seuls la moitié des émissions de gaz à effet de serre en France. Le solde provient surtout de l'agriculture qui ne progresse pas, et de l'industrie qu'on pourrait souhaiter voir se développer à nouveau.

La consommation d'énergie des deux secteurs du bâtiment (résidentiel et tertiaire) et des transports, deux tiers des émissions de CO₂, continue à croître (source CGDD) alors que la LTECV a fait de sa réduction une priorité.

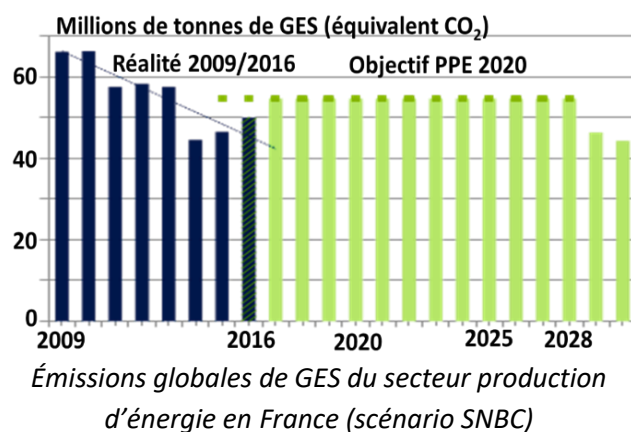
| Source: Bilan énergétique France métropolitaine CGDD | 2014 | 2015 | 2016 |
|--|-------|-------|-------|
| Consommation finale énergie transports Mtep | 43,4 | 43,8 | 43,8 |
| Consommation finale énergie Résidentiel Mtep | 37,5 | 39,7 | 41,8 |
| Consommation finale énergie tertiaire Mtep | 23,0 | 23,6 | 24,0 |
| Emissions de CO2 secteur énergétique Mt | 298,3 | 303,3 | 303,9 |

La consommation de combustibles fossiles reste stable depuis quatre ans (source : SOeS).

| Mtep primaire | 1990 | 2005 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|-----------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Pétrole | 87 | 92 | 85 | 81 | 83 | 78,6 | 76,2 | 77 | 77,2 | 75,5 |
| Gaz | 25 | 41 | 39 | 40 | 40 | 38,5 | 37 | 35,4 | 36,5 | 38,1 |
| Charbon | 19 | 13 | 11 | 11 | 10 | 10,9 | 11,5 | 8,7 | 8,4 | 8,1 |
| Total fossiles | 132 | 146 | 135 | 132 | 133 | 128 | 124 | 121 | 122 | 122 |

Or les investissements et, surtout, les dépenses des ménages sont orientés en faveur des électricités éolienne et solaire. Notre mix électrique étant décarboné, le bénéfice climatique en est insignifiant. La SNBC précise qu'en 2016, sur près de 6,7 milliards d'aides 3,5 bénéficient aux éoliennes et aux panneaux photovoltaïques. En 2017, ces chiffres grimpent à 9 et 5,6 milliards alors que leur l'intermittence impose des moyens de productions complémentaires fossiles en back up. Les aides déjà engagées, supportées par les familles et les entreprises (PME et tertiaire), sont déjà de près de 100 milliards €.

Plus choquant, la SNBC avoue prévoir une stabilisation des émissions du secteur malgré une croissance considérable de l'éolien et du photovoltaïque proposée par le gouvernement (facteur 2 à 3 en rythme annuel).



Le suivi de la Stratégie Nationale Bas-Carbone confirme donc que le problème est ailleurs, dans les **transports** (pétrole en quasi-totalité), et les **bâtiments résidentiels et tertiaires** (majoritairement gaz et fioul).

POUR UNE REORIENTATION DE LA PPE

Certains objectifs de la LTECV, et de la PPE 2016/2023, sont déjà hors de portée, le gouvernement l'a confirmé. Sur un plan juridique l'application à la PPE 2018/2028 d'objectifs « contraignants » inatteignables de la LTECV, va fragiliser les acteurs, EDF en particulier. **Il est très risqué d'élaborer la PPE sans réviser au préalable les objectifs de la LTECV.**

SLC propose de réorienter la politique énergétique en faveur du climat aux meilleures conditions économiques et sociales pour la France, sans idéologie. Elle décline sa stratégie à moyen terme, en s'appuyant sur des technologies prouvées¹, et à l'horizon 2050², de façon prospective.

¹http://www.sauvonsleclimat.org/images/articles/pdf_files/climat-energie/Bases-politique-energetique-SLC-janvier-2018.pdf

²<https://www.sauvonsleclimat.org/fr/base-documentaire/negatep-2017>

Le secteur des transports (41 % du CO₂)

L'électrification du secteur des transports (ses émissions sont inchangées depuis 2010) **doit être un programme national avec nos industriels**, y compris dans le domaine des batteries. La ressource en électricité doit porter cette ambition (compétitivité, fiabilité, distribution, décarbonation). Les deux modes, électrique et hybride rechargeable, sont prioritaires. L'apport des biocarburants de 2^{ème} génération non matures restera modeste dans la décennie.

L'optimisation des motorisations thermiques reste d'actualité à l'exportation (pays peu électrifiés ou à électricité carbonée).

L'évolution sociétale de la mobilité doit être gérée en tenant compte de **l'importance des populations à la périphérie des villes et des populations rurales, mal desservies par les transports en commun**, nombreuses et dispersées.

Le secteur résidentiel-tertiaire (10% de l'énergie finale)

La moitié des bâtiments sont antérieurs à 1975 et 56 % du chauffage du secteur résidentiel repose encore sur le fuel (13 %) et le gaz (43 %). Globalement :

- **Refondre la réglementation technique applicable au bâtiment, la RT 2012**, afin de supprimer l'usage des énergies fossiles dans le bâti neuf. Seul critère à retenir : limiter les émissions de CO₂ par m² au meilleur coût.
- **Privilégier dans le bâti existant la rénovation des bâtiments énergivores** chauffés au fuel puis au gaz. Sélectionner les programmes d'isolation thermique les plus efficaces, sans objectifs irréalistes sur les performances en énergie finale.
- **Considérer comme programme national vital la professionnalisation du secteur de la rénovation**, le développement de technologies innovantes pour les rénovations et la gestion « intelligente » de l'énergie.
- Suspendre ce qui est sans impacts notables sur les émissions de GES et met en péril la péréquation des tarifs : obligation de construire des bâtiments à énergie positive dans la RT 2018, aides à l'autoconsommation.

Le secteur de l'électricité (6 à 8% du CO₂)

De 2008 à 2018 inclus, 26 milliards auront été prélevés au titre de la CSPE pour financer les énergies solaires et éoliennes, avec un matériel quasi totalement importé, et un coût proche de 300 € par tonne de CO₂ évitée. Ceci a provoqué une hausse de 28% du prix de l'électricité (INSEE). **La modification du mix électrique, avec réduction de l'apport d'un nucléaire sans pollution atmosphérique, sera coûteuse et impactera très peu les émissions de GES. Elle n'est ni urgente ni indispensable**

Le maintien du parc nucléaire (y compris l'EPR et Fessenheim³) est indispensable si la France veut conserver un atout majeur, avec un mix pilotable et non carboné, sans surinvestissements. L'Allemagne, après avoir investi 200 milliards pour 101 GW de renouvelables électriques émettant autant de CO₂ qu'en 2009 et le coût de son électricité est plus élevé de 80 % pour les familles ! La PPE devrait se limiter à assurer une réduction des émissions de GES du secteur à coût maîtrisé :

- **Il faut se protéger d'une fragilisation des réseaux européens** par un développement non concerté des énergies renouvelables intermittentes, alors que le foisonnement des productions est très limité.
- **Les électricités solaire et éolienne sont matures** et devraient se conformer aux obligations du marché (limitation rapide de toutes les aides, contribution au suivi de charge et suppression de la priorité d'accès). Leur efficacité restera limitée par l'absence d'un stockage saisonnier.
- La régionalisation de la production et l'autoconsommation ne doivent pas se développer en ignorant les contraintes et les coûts de distribution. **Il faut ne pas mettre en péril la péréquation et les conséquences sociales de celle-ci.** Il y a risque de différenciation sociale par l'apport de subventions à une part aisée de la population, et le report d'une partie du coût de la distribution et des productions pilotables sur ceux, généralement plus pauvres, qui ne peuvent produire d'électricité.

³ Fessenheim permet d'éviter l'émission de 6 millions de tonnes de CO₂ par an

- Il faut préparer le renouvellement du parc nucléaire actuel, et préserver notre réseau électrique centralisé, très performant.

Les énergies renouvelables thermiques (10% de l'énergie finale)

Ce secteur est le parent pauvre de la LTECV. Sa croissance est insignifiante depuis quelques années avec le blocage, justifié, des biocarburants de première génération, la lenteur de l'évolution sur la biomasse solide, et le coup de frein donné aux pompes à chaleur et au solaire thermique.

- Les ambitions affichées sur la biomasse solide nécessiteraient une réflexion sur l'économie d'un espace forestier dont la propriété est très éclatée (financements à long terme) et un effort de modernisation et de formation (exploitation, scieries, bois d'œuvre). Ce sera long.

- Le solaire thermique (chauffe-eaux et solaire passif dans l'architecture), pratiquement condamné par la RT 2012, devrait prendre le pas sur le photovoltaïque.

- Les pompes à chaleur, avec leur contribution renouvelable majeure, devraient être privilégiées dans le cadre de la RT 2020, qu'il s'agisse de PAC atmosphériques ou géothermiques.

- Le biogaz, appoint financier notable pour le secteur rural, doit être développé en veillant à utiliser une ressource locale, sans empiéter notablement sur les terres arables. Il doit être surtout affecté aux usages thermiques, et non électriques.

Un gain de plus de 3% dans ce secteur en 10 ans est peu probable.

CONCLUSION : ALLER A L'ESSENTIEL

La France est un des pays de l'OCDE les plus performants grâce à son nucléaire et son hydroélectricité. Mais la LTECV et la PPE 2016/2023, fixent une multiplicité d'objectifs contraignants visant à restreindre le nucléaire pourtant non carboné (baisse de 75 à 50% de sa contribution), à attribuer des avantages financiers considérables (conduisant à une spéculation) aux centrales solaires et éoliennes, largement importées. Les objectifs de développement

des énergies renouvelables pour 2020 puis 2030 ne sont pas supportables économiquement et obligerait à une réduction drastique et coûteuse des consommations d'énergie dans les secteurs du bâtiment et des transports.

Ce sont donc les familles et les entreprises (PME essentiellement) qui vont souffrir des contraintes fixées et de leurs coûts, cependant que l'état verrait sa crédibilité écornée par suite d'une succession d'échecs très prévisibles.

- Il est temps de réorienter nos objectifs en stimulant nos atouts (biomasse, nucléaire, systèmes intelligents, mobilité électrique) et en privilégiant dans nos secteurs fragiles les actions les plus rentables et créatrices d'emplois : décarbonation des énergies thermiques et électrification (transports et bâtiments), rénovation des bâtiments énergivores.

- Il faut enfin développer en urgence par la formation et la R&D la professionnalisation de secteurs essentiels du point de vue climatique et créateurs d'emplois : la rénovation des bâtiments anciens, la domotique, l'intelligence énergétique, la biomasse.

- Il faut lutter contre le développement d'une société du repli sur soi (régionalisation, autoconsommation), dangereuse sur le plan social, et de dictats sociétaux ignorants les banlieues et les campagnes.

- Il faut, au niveau européen, rétablir une réelle concurrence, dans le domaine de l'électricité en particulier, en supprimant les aides aux technologies matures, objets de spéculations.